

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 616 promulguant, à la Côte Française des Somalis, le décret n° 52-531 du 10 mai 1952 fixant, dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, les modalités de remboursement par l'Etat des frais de propagande électorale pour les élections à l'Assemblée Nationale.

n° 616

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret au 18 juin 1984 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, à la Côte Française des Somalis, le décret n° 52-531 du 10 mai 1952 fixant, dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, les modalités de remboursement par l'État des frais de propagande électorale pour les élections à l'Assemblée Nationale (J.O.R.F. n° 116 du 14 mai 1952). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.